VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A2 vers A			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					

***1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal*

Informations complémentaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3dp00-A2A-01-0418

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire — EDISER

Informations

Formation 7h A2 vers A

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire — EDISER Édition Sécurité Routière

Votre moto-école vous informe sur la formation obligatoire pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire, par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Crédit photo ©HONDA

Cachet de l'auto-école

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	Catégorie A (véhicule à deux roues) : • puissance minimale de 50 kW • cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique • poids à vide minimum de 175 kilogrammes • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués *L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.* Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.
Enseignement	• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	**Durée**	**Intitulé**	**Contenu**
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme :
N° d'agrément :
N° SIRET :
Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : à :
Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :
N° du permis de conduire :
a suivi les 7 heures de formation pratique relative pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.
Date de délivrance de l'attestation :
Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant délivré la formation et signature du titulaire de l'agrément :

1 Préfecture/Préfecture 2 Exemplaire Élève 3 Archives Établissement

Avertissement : la titulaire de la présente attestation ne sera autorisée à conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite définitif.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.